|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Description : http://www.memoireonline.com/05/11/4539/Les-effets-de-la-degradation-des-ecosystemes-de-mangroves-dans-la-dynamique-migratoire-des-popula1.png | *Description : Description : Logo OIF*  |

**5ème SEMINAIRE FRANCOPHONE SUR L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**25-26 juillet 2018**

**Dakar, Sénégal**

**CONTEXTE**

La résolution 60/251 de l’Assemblée générale des Nations unies a créé l’Examen périodique universel (EPU) le 15 mars 2006. L’EPU constitue un processus unique en son genre. Il consiste à passer en revue les réalisations de l’ensemble des États membres de l’ONU dans le domaine des droits de l’Homme. Il s’agit d’un processus mené par les États, sous les auspices du Conseil des droits de l’Homme, qui fournit à chaque État l’opportunité de présenter les mesures qu’il a pris pour améliorer la situation des droits de l’Homme sur son territoire et remplir ses obligations en la matière. Mécanisme central du Conseil des droits de l’homme, l’EPU assure égalité de traitement et transparence dans l’examen de chaque État.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’homme (HCDH), en tant que Secrétariat du Conseil des droits de l’homme et de son groupe de travail sur l’EPU, fournit une assistance technique visant à renforcer les capacités des États dans la mise en œuvre des recommandations de l’EPU. C’est dans cette optique que le HCDH organise une série d’ateliers sous régionaux sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l’homme en général et de l’EPU en particulier. Ces ateliers permettent un échange d’expériences et de bonnes pratiques entre les États en coopération avec les autres partenaires et parties prenantes de l’EPU.

Depuis 2006, l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est engagée aux côtés de ses États et gouvernements membres dans la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l’Homme des Nations unies et de ses mécanismes, en particulier celui de l’EPU. Elle a notamment mis en place un programme d’accompagnement des États francophones pour la préparation à l’EPU.

Le HCDH et l’OIF, en coopération avec les États hôtes, ont ainsi organisé, depuis 2008, quatre séminaires francophones (Maroc en 2008 et 2010 ; Tunisie en 2011 ; Moldavie en 2014). Ces rendez-vous réguliers sont devenus un forum d’échanges, de réflexion et de concertation entre les États et les autres partenaires pour une mise en œuvre effective du mécanisme de l’EPU.

En 2018, l’EPU va célébrer son dixième anniversaire. En outre, le 3e cycle a été lancé en mai 2017. Celui-ci est qualifié par de nombreux experts comme le moment de vérité de ce mécanisme qui doit faire la preuve de son efficacité et sa pertinence. En effet, le troisième cycle de l'EPU qui est actuellement en cours (2017-2021) représente un moment important pour la préservation de l’intégrité de ce mécanisme innovateur de promotion et de protection des droits de l’homme dont la crédibilité pourrait être entachée par une accumulation de recommandations formulées d’un cycle à l’autre et non suivies d’effet au niveau national.

Comme l'a mentionné le Secrétaire général des Nations Unies lors de l'ouverture de la 37e session du Conseil des droits de l'homme, il est impératif que le Conseil des droits de l'homme et l'ONU se concentrent davantage sur la mise en œuvre et le suivi national des recommandations de l’EPU. C’est dans cette perspective que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a écrit aux ministres des Affaires étrangères des Etats membres ayant été examinés lors du troisième cycle de l’EPU les encourageant à mettre sur pied des mécanismes nationaux de suivi et de mise en œuvre des recommandations de l’EPU.

Ce 5e Séminaire permettra également de présenter officiellement le nouveau Guide interactif de l’EPU qui aidera les États et autres parties prenantes de l’EPU à rédiger leurs rapports, à élaborer leurs plans de mise en œuvre et à assurer le suivi de manière concertée et dynamique.

C’est dans ce contexte qu’un 5e Séminaire francophone sur l’EPU sera organisé du 25 au 26 juillet 2018.

**ENJEUX**

* Améliorer la préparation des États pour le 3ème cycle de l’EPU ainsi que la mise en œuvre et le suivi des recommandations ;
* Permettre aux États d’assimiler la méthode pour élaborer une approche intégrée de la mise en œuvre des recommandations issues de l’EPU et des autres mécanismes onusiens et régionaux des droits de l’Homme;
* Mettre en cohérence les Objectifs de développement durable avec les recommandations acceptées par les États dans le cadre de l’EPU;
* Permettre aux États de mieux connaître les possibilités d’assistance internationale (Fonds du HCDH, OIF, Commonwealth) et bilatérale ainsi qu’au niveau régional et dans le cadre de la coopération sud-sud et nord-sud.

**OBJECTIFS**

* Échanger sur les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l’Homme dans le contexte de suivi des recommandations de l’EPU ;
* Partager des expériences et des bonnes pratiques en matière de préparation des États au passage à l’EPU et de mise en œuvre effective des recommandations de l’EPU ;
* Faciliter les actions de suivi avant et après le passage des États à l’EPU ;
* Renforcer la coopération entre les parlements, les Institutions nationales des droits de l’Homme (INDH), la société civile et les mécanismes régionaux de protection des droits de l’Homme dans le processus de l’EPU ;
* Analyser les synergies possibles, avec les Objectifs de développement durable et les indicateurs de droits de l’Homme afin d’harmoniser les efforts en matière de droits de l’Homme et de développement dans le cadre de l’EPU.

**FORMAT**

Séminaire de deux jours (subdivisé en plénières et en ateliers, y compris des ateliers parallèles), regroupant les participants sur une base transrégionale et/ou par rapport à une expertise particulière, organisé par l’OIF avec l’État hôte et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme.

**Lieu**: Dakar, Sénégal

**Participants :**

* Délégués des États membres de la Francophonie, *accrédités auprès de l’ONUG, membres du GAF, dont l’Algérie* ;
* Délégués des capitales des ministères concernés ;
* Représentants des Institutions internationales concernées par la mise en œuvre de l’EPU (Agences des Nations Unies, Union européenne, Commission de l’Union Africaine et Commission Africaine des droits de l’homme et des peuples) ;
* Experts de l’OIF et du HCDH, y compris un représentant des opérations du HCDH dans le pays organisateur ;
* Institutions nationales des droits de l’Homme des États membres de l’OIF, représentants de l’alliance mondiale des INDH (GANHRI) et du réseau des INDH Africaines;
* Représentations locales des Organisations internationales non-gouvernementales de droits de l’Homme (Human Rights Watch, Amnesty international, Fédération internationale des droits de l’Homme, UPR-Info), ONGs locales ayant une expérience dans le domaine de l’interaction avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l’homme, en particulier l’EPU;
* Parlementaires membres de l’Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).